



Troisième réunion du Groupe de travail sur les systèmes de suivi et de traçabilité (article 8)

4-5 avril 2023

Réunion en ligne sur Zoom

Compte rendu

1. Le présent compte rendu est une synthèse des débats et des décisions prises à la troisième réunion du Groupe de travail sur les systèmes de suivi et de traçabilité (article 8), qui s'est tenue en ligne. Le Groupe de travail a été créé par la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac à sa première session, en vertu de la décision [FCTC/MOP1\(6\)](#), et son mandat a été prorogé par la Réunion des Parties au Protocole à sa deuxième session, en vertu de la décision [FCTC/MOP2\(6\)](#). La réunion a été animée par le Secrétariat de la Convention – qui assure le secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et du Protocole – avec l'aide des principaux facilitateurs du Groupe de travail.
2. Conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa deuxième réunion, le Secrétariat de la Convention a pris des dispositions pour créer un groupe de rédaction, chargé d'établir un projet de rapport à soumettre au Groupe de travail pour qu'il fasse des observations au cours d'une période de consultation et pour qu'il le valide à sa troisième réunion. Comme convenu par le Groupe de travail, le groupe de rédaction était composé de l'Union européenne, du Kenya, du Pakistan et du Sénégal (principaux facilitateurs), ainsi que du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Partie au Protocole souhaitant participer).
3. Le groupe de rédaction a établi un projet de rapport tenant compte des résultats des délibérations du Groupe de travail à sa deuxième réunion. Le Secrétariat de la Convention a transmis le projet de rapport au Groupe de travail en février 2023, ce qui a permis aux membres et aux observateurs de formuler des observations au cours d'une période de consultation de trois semaines. Après avoir examiné les observations reçues pendant la période de consultation, le groupe de rédaction, avec l'appui du Secrétariat de la Convention, a soumis le projet de rapport au Groupe de travail à sa troisième réunion afin que celui-ci fasse des observations finales et le valide.
4. Les participants à la troisième réunion du Groupe de travail étaient les suivants :¹
 - 16 Parties au Protocole, en qualité de membres ;

¹ La composition du Groupe de travail est disponible sur le [site Web du Secrétariat de la Convention](#).

- 10 Parties à la Convention-cadre de l'OMS qui ne sont pas Parties au Protocole, en qualité d'observateurs ;
 - une organisation intergouvernementale (l'Organisation mondiale des douanes), en qualité d'observateur ;
 - une organisation non gouvernementale (Smoke Free Partnership), en qualité d'observateur ; et
 - le personnel du Secrétariat de la Convention.
5. Avec l'accord du Groupe de travail, la réunion a été présidée par le Kenya ; le Pakistan a assuré la vice-présidence et l'Union européenne la fonction de rapporteur.
 6. L'objectif convenu de la réunion était le suivant : « L'objectif de la troisième réunion du Groupe de travail est de donner à ses membres et observateurs, ainsi qu'aux experts invités, la possibilité d'examiner et d'étudier le projet de rapport sur lequel le groupe de rédaction travaille depuis quelques mois, en vue de le finaliser ».
 7. L'ordre du jour provisoire, qui figure en annexe au présent rapport, a été adopté tel que proposé.
 8. L'ordre du jour de la réunion de deux jours était axé sur l'examen et la validation du projet de rapport, dont certaines sections ont été présentées par les membres du groupe de rédaction, avec l'appui du Secrétariat de la Convention.
 9. Le premier jour, le groupe de rédaction a exposé le rapport et expliqué qu'il tenait compte des observations reçues du Groupe de travail au cours de la période de consultation. En outre, le groupe de rédaction a apporté des éclaircissements concernant les questions en suspens – à savoir les critères proposés pour passer de la solution provisoire à des versions plus avancées du point focal mondial sur l'échange d'informations (GSP), soulignant que la solution provisoire était déjà considérée comme conforme aux dispositions de l'article 8 du Protocole. Une proposition d'une Partie concernant l'échange de bonnes pratiques a été ajoutée au projet de décision. Une version légèrement modifiée du projet de rapport a été distribuée au Groupe de travail à la fin de la première journée afin de donner aux membres et aux observateurs une possibilité supplémentaire de formuler des observations. Aucune autre observation n'ayant été formulée, le Groupe de travail a validé le rapport en vue de le soumettre à la Réunion des Parties au Protocole à sa troisième session (MOP3), avec le projet de décision, tel que proposé.
 10. En ce qui concerne les prochaines étapes, le Secrétariat de la Convention a informé le Groupe de travail qu'il distribuerait le rapport tel qu'il avait été validé à sa troisième réunion et que, sauf objection de la part du Groupe dans le délai convenu, il établirait le rapport du Groupe de travail en vue de le soumettre à la MOP3 avec les documents ordinaires de la session. Le Groupe de travail est convenu que le rapport devrait être établi et distribué pour être soumis à la MOP3.
 11. Il n'y a eu aucune demande d'examen d'autres questions.
 12. Le Président a remercié les participants de leurs contributions et a annoncé la clôture de la réunion.



ANNEXE

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion

- Élection du président, du vice-président et du rapporteur de la réunion
- Allocution de bienvenue du Président
- Objectifs de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

Examen et validation du projet de rapport par le Groupe de travail

3. Contexte

Exposé du Secrétariat de la Convention

4. Recueil d'informations sur l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de suivi et de traçabilité

Rapport du Secrétariat de la Convention

5. Réunions du Groupe de travail

Exposé du Secrétariat de la Convention

6. Analyse conceptuelle en vue de l'instauration d'un point focal mondial pour l'échange d'informations (GSP)

Exposé du Secrétariat de la Convention

7. Cadre législatif, y compris questions juridiques, de sécurité et de confidentialité liées à l'échange d'informations de suivi et de traçabilité

Exposé du Secrétariat de la Convention

8. Solution provisoire pour le GSP

Exposé des Parties au groupe de rédaction : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

9. Feuille de route pour la mise en œuvre du GSP (versions 2 et 3 du GSP)

Exposé des Parties au groupe de rédaction : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union européenne



10. Conclusions, recommandations et projet de décision

Exposé des Parties au groupe de rédaction : Union européenne

11. Prochaines étapes

Exposé du Secrétariat de la Convention

12. Questions diverses

13. Clôture

= = =